



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône**

NOTE DE PRÉSENTATION

de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
pour la mise en consultation publique au titre de l'article L.123-19-2 du Code de
l'Environnement,
du dossier de demande d'effarouchement des cigognes présentes sur les poteaux RTE situés
sur la commune de Vitrolles pour l'année 2024
en application de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement,
dans l'intérêt de la sécurité publique.

Vous trouverez en consultation du public la demande de dérogation présentée par RTE. Il souhaite réaliser la perturbation intentionnelle des cigognes blanches présentes sur les lignes électriques situées sur la commune de Vitrolles. Cette demande fait suite aux nombreux déclenchements de la ligne RTE dû à l'électrocution des cigognes. Ces déclenchements entraînent la mort des cigognes ainsi que de nombreuses coupures d'électricité qui peuvent impacter les structures alentours comme l'aéroport de Marseille. Pour pallier à cela, RTE a installé des pics anti cigognes sur les pylônes. Cependant, malgré ces solutions, RTE souhaite pouvoir réaliser des effarouchements pour limiter les risques d'électrocution.

Vous trouverez en consultation du public les pièces constituant le dossier de demande de dérogation pour la période 2024, ainsi que l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.